



## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue devant public le 12 octobre 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau  
Alain Dumouchel  
Alain Poissant  
Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20 h, M. le Maire ouvre la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Demande d'aide financière de l'organisme communautaire Sourire sans fin
6. Position sur le passeport vaccinal
7. Période de questions
8. Clôture de la séance

### 3. 21-10-186 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 octobre 2021 tel que présenté.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Président	Président suppléant	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5 – Daniel Racette	P		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6 – Alain Poissant	O		REJETE	

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

M. Gaétan Boulerice demande pourquoi le numéro 6. Passeport vaccinal revient à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Lécuyer explique qu'il a mis son droit de veto sur la résolution lors de la séance du 5 octobre dernier suivant la réception de communications avec la députée Claire Isabelle qui lui a expliqué que la résolution entérinée à la majorité le 14 septembre 2021 n'a pas été bien reçue par les différents destinataires (M. Legault, M. Dubé, la FQM et la députée Mme Isabelle). Mme Isabelle a précisé à M. Lécuyer qu'il n'est pas souhaitable de discuter d'un décret gouvernemental.

### 5. 21-10-187 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE SOURIRE SANS FIN

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme *Sourire sans fin* qui aide les citoyens et citoyennes dans le besoin à travers la MRC Les Jardins-de-Napierville;

**CONSIDÉRANT** la période éprouvante pour la communauté dû à la pandémie de COVID-19 et les répercussions financières et sociétales;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la demande de dons pour l'organisme *Sourire sans fin* pour un montant de 300 \$ et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Président	Président suppléant	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5 – Daniel Racette	O		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6 – Alain Poissant	P		REJETE	



## **6. 21-10-188 – POSITION SUR LE PASSEPORT VACCINAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard organise à chaque année des activités pour les citoyens tel que le dépouillement de l'arbre de Noël et autres activités;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités touchent une clientèle qui n'est pas à risque;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté un décret visant à imposer un passeport vaccinal pour assister à certaines activités;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs activités de la Municipalité sont touchées par le passeport vaccinal imposé par Québec et que certains citoyens seront dans l'impossibilité d'assister aux événements avec leur enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** le passeport vaccinal crée une ségrégation et une discrimination entre les citoyens ou citoyennes de notre Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article sept (7) de la Charte canadienne des droits et libertés, un citoyen ou citoyenne de notre Municipalité peut décider des traitements médicaux qu'il entend recevoir, ceux-ci incluant la vaccination;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre a annoncé que la population était vaccinée à 87% en première dose;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un nombre indéterminé de citoyens qui ne sont pas adéquatement vaccinés;

**CONSIDÉRANT QUE** la vaccination n'est pas une obligation mais une simple proposition à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement accorde des privilèges à ceux qui sont adéquatement vaccinés contrairement à la Charte canadienne des droits et libertés;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures adoptées par le gouvernement du Québec, entre autres la vaccination et le passeport vaccinal, sont des mesures qui vont à l'encontre de la Charte québécoise des droits et libertés et de la Charte universelle des droits de l'homme;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures ci-dessus mentionnées ont un impact direct sur la cohésion sociale dans notre Municipalité et créent des dissensions dans nos familles et leurs amis;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'il s'agit d'activités ou de fêtes familiales, la Municipalité ne peut accepter de séparer les parents de leurs enfants et vice versa;

**CONSIDÉRANT QUE** le médecin en chef des États-Unis, le Dr Anthony Fauci a déclaré dernièrement que la charge virale constatée chez une personne vaccinée ou non vaccinée était exactement la même et que peu importe, les deux personnes peuvent contracter ou répandre la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur national de la santé publique du Québec a déclaré à peu près la même chose et a ajouté que les mesures sanitaires étaient là pour rester;

### **EN CONSÉQUENCE DE :**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que le Conseil municipal de la municipalité St-Édouard-de-Napierville **ADRESSE** une demande spéciale au gouvernement du Québec comme suit :

1. Que les mesures adoptées par le gouvernement du Québec sont clairement discriminatoires et provoquent une ségrégation non nécessaire de notre population;
2. Que la Municipalité demande au gouvernement d'alléger les mesures en ce qui a trait aux événements ci-dessus mentionnés en permettant aux personnes non vaccinées d'accompagner leurs enfants en respectant les mesures sanitaires que le gouvernement jugerait bon d'adopter en pareille circonstance;
3. Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec Monsieur François Legault ainsi qu'au directeur de la santé publique de la Montérégie de même qu'aux ministres responsables des municipalités.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	N	Maire :	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	N	Maire suppléant :	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P		REJETE	
# 6 – Alain Poissant	N			



## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

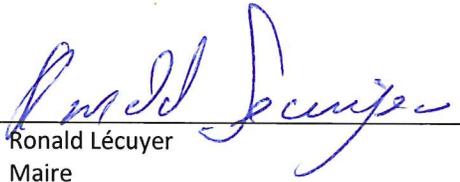
M. Boulerice dit que les élus devront donc faire deux sortes de taxes à l'avenir : une taxe pour les citoyens qui ont accès aux services et une taxe pour les citoyens qui n'ont pas accès aux services.

Les élus ont répondu que non, les citoyens qui choisissent de ne pas se faire vacciner font leur choix. La même taxe sera applicable pour tous les citoyens.

## 8. 21-10-189 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ de lever la présente séance à 20h09.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3	Alain	O	Maire :		
# 4	Marc	O	Maire suppléant :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 5	Daniel	P		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 6	Alain	O		REJETE	

  
Ronald Lécuyer  
Maire

  
Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

